

OBJET : FRAIS SCOLAIRES pour l'année scolaire **2023-2024** en **2^{ème} année**

Madame, Monsieur,

Conformément aux [Articles 1.7.2-1 à 1.7.2-3 du Codex.pdf](#), vous trouverez, ci-après, l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

A minima, les frais 1) et 2) doivent être payés.

| Libellé des frais | Description | Montant |
|-------------------|-------------|---------|
|-------------------|-------------|---------|

1) Frais scolaires obligatoires

| | | |
|-----------------------|---|-------|
| Activités culturelles | Visites et rencontres professionnelles liées au projet d'établissement : 140 € Activité citoyenne : 10 € | 150 € |
| Frais de photocopies | Copie de cours et notes complémentaires, carnets de stages et d'apprentissage, documents divers | 75 € |

2) Frais scolaires indispensables liés au cours

| | | |
|---|---|------|
| Outillage de laboratoire technique (pratique professionnelle) | Un kit vous sera donné en début d'année, avec du matériel à avoir obligatoirement en stage et vous permettant de vous exercer aux cours et à domicile | 60 € |
|---|---|------|

3) Frais scolaires pour le matériel obligatoire sur les lieux de stage

| | | |
|-------------------|--|--------------|
| Tabliers tuniques | Renouvellement des tuniques et pantalons | Environ 40 € |
| Chaussures | Type de sabots lavables | Environ 20 € |

4) Frais scolaires facultatifs

| Livres achats groupés | Cfr liste éventuelle en septembre | |
|--------------------------|--|-----|
| Cotisation de solidarité | Nous vous invitons à verser cette cotisation de solidarité. Elle permet d'aider des élèves en difficulté, suite aux arbitrages de notre conseil social. <input type="checkbox"/> Veuillez cocher cette case si vous ne participez pas à la cotisation de solidarité | 6 € |

| | |
|--|--------------|
| TOTAL y compris la cotisation de solidarité | 291 € |
|--|--------------|

Un décompte vous parviendra selon une périodicité de 4 mois afin de vous indiquer les montants prélevés sur cette avance et le solde éventuel à payer.

Une difficulté financière ne peut faire obstacle à votre participation aux activités ou à la formation. Si vous souhaitez un arrangement pour le règlement de ces frais scolaires, nous vous demandons de prendre contact avec notre assistant social n.laurent@cs-dp.be.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer nos meilleurs sentiments.